Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 033-213302615-20250606-2025_06_03-DE

COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_06_03

Objet : approbation du choix du prestataire du marché public concernant les travaux de voirie

L'an deux mille VINGT CINQ, le 4 juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme PARET Aurélie, Mme MASIN Claudie, M. VERBRUGGHE Manuel

Exclus :

Procurations : Mme FLEURY Aurore à M. LAGARDE Dominique, Mme PARET Aurélie à M. GATINEL Didier, Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MESSAHEL Maurice, 1er adjoint au Maire, en charge des travaux de voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport d'analyse du cabinet AVI-CONSEIL – VIENNE Michel, dont le siège est à Saint Pey de Castet ;

Monsieur MESSAHEL Maurice explique que cinq entreprises ont répondu à la consultation :

- ABT BIARD, FAYAT, ETR, COLAS, EUROVIA GIRONDE.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérées, et d'après l'avis du cabinet de consultation, l'offre la plus avantageuse en fonction des différents critères est la société ETR.

Monsieur MESSAHEL Maurice propose donc l'offre de la société ETR pour les travaux de voirie pour l'année 2025 pour un montant de 40 020.90 € HT soit un montant de 48 025.08 € TTC

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 033-213302615-20250606-2025_06_03-DE

COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :
En exercice: 15
Présents :..... 11
Votants :..... 15
Absents : -excusés : 4
Procurations :.....4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition du cabinet AVI-CONSEIL, à savoir la société ETR et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces relatives au marché.

A Lussac, le 4 juin 2025
Le Maire,

Didier GATINEL

MAIRIE DE LUSSAC
33 (Gironde)